

# BAREME D'HONORAIRES GESTION IMMOBILIERE - ANNEE 2024 -

Prestations	PRIX dont TVA à 20 %	
	HT	TTC
<b>HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE</b>		
<b>Honoraires de gestion courante</b>		
Sur toutes les sommes encaissées du locataire	6,00 %	7.20 %
<b>Honoraires complémentaires : « Garantie du paiement des loyers et charges impayés Et détériorations immobilières » : sur toutes les sommes encaissées du locataire</b>	2.33 %	2.80 %
<b>Assurance Propriétaire Non Occupant</b>		
Logement non meublé	74,16 €	89,00 €
Logement meublé	175,00 €	210,00 €
Frais pour établissement des éléments de déclaration des revenus fonciers (par an et par lot géré)	75,00 €	90,00 €
<b>Commande diagnostics techniques</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>D.P.E. (diagnostic de performance énergétique)</li> <li>Amiante et Plomb</li> <li>Diagnostic électrique, gaz et ERP</li> </ul>	25,00 €	30,00 €
<b>Honoraires pour travaux</b>		
Sur travaux d'améliorations, d'embellissements, réhabilitations décidées par le client (autres que les réparations et l'entretien courants), les honoraires seront de :	7,20% du montant HT des travaux	
Traitement de la fin de gérance et transmission de documents	75,00 €	90,00 €
<b>Tarif horaire pour honoraires de vacation et d'actes divers par heure d'intervention</b>	75,00 €	90,00 €
<b>Constitution par le mandataire de dossier contentieux ou sinistre par heure d'intervention</b>		
Frais de constitution dossier contentieux locataire en l'absence d'un contrat GLI SEDEI	58,33 €	70,00 €
Frais de gestion de sinistre relevant PNO en l'absence d'un contrat PNO SEDEI	58,33 €	70,00 €
Frais de gestion de sinistre DOMMAGE-OUVRAGE	125,00 €	150,00 €
Participation à l'expertise	83,33 €	100,00 €
<b>Tarif Pré-Etat des lieux de sortie demandé par le mandant</b>	100,00 €	120,00 €
<b>Honoraires pour la réalisation d'attestation de valeur locative</b>	125,00 €	150,00 €
<b>Honoraires de suivi de dossier permis/autorisation de louer</b>	83,33 €	100,00 €

Prestations	PRIX dont TVA à 20 %	
	HT	TTC
<b>HONORAIRES DE LOCATION (pour les baux soumis à la loi ALUR 24 MARS 2014, zone C)</b>		
<b>Location d'un local d'habitation ou d'habitation et professionnel (mixte)</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Honoraires d'entremise et de négociation (à la charge exclusive du bailleur)</li> <li>Honoraires de visite, constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail *du montant annuel du loyer hors charges</li> <li>Honoraires de réalisation des états des lieux * <i>*Il sera fait application des plafonds définis par la loi ALUR, pour le cas où les pourcentages d'honoraires ci-avant s'avèrent supérieurs auxdits plafonds (soit 8€ pour la rédaction d'acte et 3€ pour un EDL)</i></li> <li>Honoraires de réalisation des états des lieux meublés</li> <li>Bailleur</li> <li>Locataire</li> </ul>	83,33 €	100,00 €
		6,00 %
		3 €/m2
		6 €/m2 3 €/m2
Location d'un local à usage commercial ou professionnel : sur la base du montant du loyer annuel HC à la charge exclusive du preneur	Selon barème	
<b>FRAIS D'ACTE DES BOX ET PARKINGS</b>		
A la charge du locataire	110,00 €	132,00 €
<b>FRAIS D'ACTE ou AVENANTS AU CONTRAT DE LOCATION ou RENOUELEMENT DE BAIL</b>		
Frais à la charge du propriétaire	150,00 €	180,00 €
<b>FRAIS DE CONSTAT D'ETAT DES LIEUX ENTRANT OU SORTANT DANS LE CADRE D'UN BAIL COMMERCIAL OU PROFESSIONNEL</b>		
A la charge exclusive du preneur dans le cadre d'un bail commercial ou professionnel		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Jusqu'à 200 m2</li> <li>De 201 m2 à 500 m2</li> <li>Au-delà de 501 m2</li> </ul>		3 €/m <sup>2</sup>
		3 €/m <sup>2</sup>
		3 €/m <sup>2</sup>
<b>PLAFONDS Loi ALUR du 24 mars 2014 Zone C dite « détendue » *</b>		
Rédaction d'acte		8 €/M <sup>2</sup>
Etat des lieux		3 €/M <sup>2</sup>
<b>PLAFONDS Loi ALUR du 24 mars 2014 Zone « tendue » *</b>		
Rédaction d'acte		10 €/M <sup>2</sup>
Etat des lieux		3 €/M <sup>2</sup>

\* Voir conditions en Agence